

RAPPORT DU

**Forum des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de
l'OCI : vers plus de synergies avec le secteur privé**

Sharjah- Etat des Emirats Arabes Unis, 17- 18 Mars 2014

**Présenté par le
Centre Islamique pour le Développement du Commerce**

A LA

**30^{ème} Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et
Commerciale de l'OCI**

Istanbul, 25-28 Novembre 2014

Rapport du Forum des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de l'OCI : vers plus de synergies avec le secteur privé

Sharjah- Etat des Emirats Arabes Unis, 17- 18 Mars 2014

Conformément aux résolutions de la 29^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et de la sixième réunion des Organes de Promotion du Commerce (OPCs) de l'OCI tenue à Dakar - République du Sénégal en Novembre 2007, relatives à la dynamisation des relations de coopération entre ces organes, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) ont organisé le Forum des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de l'OCI : vers plus de synergies avec le secteur privé et ce, à Sharjah - Etat des Emirats Arabes Unis, les 17 et 18 Mars 2014.

L'objectif de ce Forum était d'échanger les meilleures pratiques nationales et régionales en matière de promotion des exportations afin de renforcer le commerce intra-OCI et d'autre part, d'arrêter un programme de coopération pour la période 2015-2019.

Durant la séance d'ouverture, les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah, de l'OCI, du Groupe de la Banque Islamique de Développement, de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture et du CIDC ont prononcé leurs discours relatant la dynamisation des activités des Organes de Promotion du Commerce des Pays de l'OCI en collaboration avec les institutions régionales et internationales.

Ont participé à ce forum plus de 70 représentants du Secrétariat Général de l'OCI, du COMCEC, du CIDC, de la CICIA, de la SIACE, de l'ITFC, du CCI Genève, du COMESA, du GCEL, du Centre de Commerce de Thaïlande, de l'Algérie, de la Côte d'Ivoire, l'Egypte, des Emirats Arabes Unis, de la Guinée, de la Jordanie, du Koweït, de la Mauritanie et de la Tunisie.

Annexe

CADRE DE COOPERATION ENTRE LES RESEAUX DES ORGANES DE PROMOTION DU COMMERCE DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE

La Première Conférence du Réseau Global des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de l'OCI avec la participation des Représentants des Gouvernements, des Organe de Promotion du Commerce ainsi que les Institutions régionales et internationales de l'OCI et du secteur privé tenue à Sharjah aux Emirats Arabes Unis les 17-18 mars 2014;

Rappelant les résolutions des Conférences Islamiques au Sommet, du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE) dans le domaine de la promotion su commerce intra-OCI ;

Tenant compte des dispositions de l'Accord Général pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI adoptées en 1977 and entrées en vigueur en avril 1981 ;

Conformément aux dispositions du Programme d'Action Décennal (TYPOA) adopté par la Troisième Session Extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al Mukkaramah , en Arabie Saoudite, les 7-8 décembre 2005 ;

Saluant la Nouvelle Stratégie du COMCEC adoptée par la 4^{ème} Session Extraordinaire du Sommet de l'OCI tenue à Makkah Al Moukaramah en Août 2012;

Rappelant les dispositions de la déclaration de Dakar adoptée par la Sixième Réunion des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de l'OCI (OPC), tenue le 22 novembre 2007, notamment le paragraphe 3 relatif à la création du Réseau Global des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de l'OCI, dont le Secrétariat a été attribué au Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ;

Prenant en considération le rôle important et primordial des OPC dans la promotion du commerce intra-OCI et leurs réalisations futures qui donneront une grande impulsion à la coopération entre ces organismes ainsi qu'avec les institutions de l'OCI opérant dans le domaine du commerce.

Se félicitant du rôle de premier plan que jouent les Secrétariats des Réseaux Régionaux de l'OCI, travaillant dans les trois langues officielles de l'OCI dans la l'interconnexion des réseaux entre eux et avec le Secrétariat du Réseau Global.

Notant avec satisfaction le progrès enregistré dans la concrétisation de l'objectif de 20% du commerce intra-OCI à l'horizon de 2015, tel que prévu dans le programme d'Action Décennal de l'OCI et Se félicitant des efforts déployés pour la mise en œuvre du Système de Préférences Commerciales entre les pays de l'OCI (SPC/OCI) et du Protocole sur le Système de Tarif Préférentiel(PRETAS) et les règles d'origine ;

Soulignant l'importance de soutenir la participation active du secteur privé à la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres comme force motrice ;

Notant avec satisfaction le travail accompli par les différentes institutions de l'Organisation de la Coopération Islamique, opérant dans le domaine économique ;

Désirant renforcer l'Action Islamique Commune ainsi que la coopération avec les organisations régionales et internationales concernées pour tirer profit de leurs expertises dans la mise en œuvre de ce programme de travail ambitieux.

La réunion a décidé ce qui suit :

- Lancer le Réseau Global des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de l'OCI, ainsi que les trois Réseaux Régionaux des Organes de Promotion du Commerce de l'OCI dans les trois langues officielles de l'Organisation de la Coopération Islamique à partir du 1^{er} avril 2014 ;
- Confier les attributions du Secrétariat du Réseau Global des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de l'OCI au Centre Islamique pour le Développement du Commerce ;
- Charger le Centre de Promotion des Exportations de la République Tunisienne (Tunisia Export) de la coordination du Réseau des Organes de Promotion du commerce des Etats Membres Arabophone de l'OCI, l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) de la coordination du Réseau des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres Francophones de l'OCI et désigner l'organe de la coordination du Réseau des Organes de Promotion du Commerce des Etats Anglophones Membres de l'OCI suite à des consultations entre le CIDC et les Etats Membres pour une période de quatre ans ;
- Désigner par consensus entre les membres du même réseau régional un autre Organe de Promotion du Commerce pour une période de quatre ans ;

- Tenir une conférence périodique, une fois tous les deux ans, pour procéder à l'évaluation des réalisations du Réseau Global des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de l'OCI et présenter un rapport sur l'état d'avancement des activités ;
- Créer un trophée qui sera décerné à l'Organe de Promotion du Commerce le plus méritant à l'occasion de la Conférence Globale des Organes de Promotion du Commerce des Etats Membres de l'OCI qui sera tenue une fois tous les deux ans en concomitance avec la Foire Commerciale des Etats Membres de l'OCI ;
- Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des projets adoptés par le Réseau ;

Le mandat du Réseau pourrait inclure :

Activités de renforcement des capacités :

- Formation des cadres spécialisés dans le commerce international et organisation des ateliers de formation,
- Organisation de séminaires de formation des formateurs sur les procédures du commerce extérieur,
- Organisation des séminaires de vulgarisation sur les négociations commerciales internationales et les avantages des accords commerciaux internationaux et régionaux,
- Assistance technique pour la création d'Organes de Promotion du Commerce dans les Etats ne disposant pas de tels organismes.

Activités de promotion du commerce :

- Encourager une participation plus large aux Foires générales et sectorielles :
 - Foires organisées par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ;
 - Foires organisées par les Etats Membres ;
 - Foires organisées dans le cadre régional.
- Alimenter le site de la Foire virtuelle du Centre Islamique pour le Développement du Commerce pour la promotion et la commercialisation des produits dans le cadre du réseau :

Echange d'informations économiques et commerciales

- Création et promotion des échanges des informations économiques et commerciales ;
- Coordination et coopération entre les banques de données des OPC et des Institutions de l'OCI, échanges d'expertises ;
- Assistance technique pour la mise en place de bases de données modernes et l'utilisation d'applications des technologies de l'information les plus récentes et la modernisation de l'infrastructure numérique ;
- Diffusion des informations concernant les politiques économiques et commerciales, les procédures d'accès aux marchés et les opportunités d'affaires existantes dans les Etats Membres de l'OCI.

Etudes et missions d'affaires :

- Elaboration et partage des études sectorielles et des études de marchés,
- Organisation des missions d'affaires et des rencontres entre investisseurs en vue de réaliser des transactions commerciales et des relations de partenariats (réunions (B2B) et établissement d'autres mécanismes de promotion.

Facilitation du commerce et e l'investissement

- Promouvoir des services mis à disposition par les institutions de l'OCI dans le domaine du commerce et des investissements, y compris les opérations de marketing, de commercialisation, de financement et assurance et garantie des exportations,
- Fournir des services de conseil et d'expertise en faveur des opérateurs économiques en vue de faciliter le commerce et d'améliorer le climat des investissements,
- Contribuer au suivi des barrières non tarifaires qui entravent le commerce, réception des plaintes des opérateurs économiques afin de les traiter en procédant à leur collecte, leur analyse et en diffusant des informations personnalisées sur les marchés à l'exportation,
- Jouer le rôle de passerelle entre les décideurs politiques et les entreprises afin de permettre la mise en place de meilleures politiques et de faciliter les négociations entre les organismes de normalisation pour promouvoir l'harmonisation.
- Sensibiliser les Etats membres des avantages des accords commerciaux et d'investissement.